**Le Projet Educatif Territorial**

Le projet éducatif territorial est un projet évolutif partenarial qui vise : à développer sur un territoire donnée une politique locale et globale concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes ; à favoriser l’accès des enfants et des jeunes à des projets d’éducation populaire, à l’autonomie et à l’engagement citoyen afin qu’ils trouvent leur place dans la société.

La notion de Projet éducatif territorial repose sur l’analyse des enjeux et des logiques de territoire, la formulation d’objectifs partagés et l’utilisation d’une méthodologie appropriée. Il s’agit d’analyser ce qui existe et de créer ce qui semble pertinent dans une visée éducative et sur un territoire donné.

Le PET doit permettre à toutes et tous d’entrer dans une dynamique de projet autour de valeurs et intentions communes (qui s’appuient sur un diagnostic partagé), il doit faire en sorte que ces projets, ces espaces institutionnels soient ouverts lors de leur élaboration et enfin il doit permettre une articulation entre les différents projets. En effet, l’enjeu du PET est de garantir la cohérence et la complémentarité des politiques éducatives sur l’ensemble du territoire.

Il doit donc permettre de repenser, avec une vision globale, le rôle de la collectivité et des différents acteurs dans la vie de l’enfant ; de partager et mettre en cohérence les actions de l’ensemble des co-éducateurs (parents, enseignants, animateurs, intervenants associatifs…) en étant particulièrement vigilant sur une articulation renforcée des temps scolaires, péri et extrascolaires ; de fédérer l’ensemble des moyens humains, techniques et financier et de construire un outil de référence pour une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité de l’environnement éducatif. Cette approche globale de l’éducation doit permettre de décentrer l’éducation de la seule dimension scolaire et redonner la légitimité à l’ensemble des acteurs et ainsi reconnaitre de manière explicite d’ensemble des espaces péri-para scolaires. Cette dynamique impose aux acteurs d’agir ensemble, d’interroger ce qu’ils veulent et comment ils souhaitent le réaliser (mettre des mots, du langage et de l’agir dans cette co-éducation). La multiplicité des intervenants implique donc de mettre en place une circulation de l’information, d’organiser la concertation, de mutualiser les espaces et les moyens afin de faire évoluer et optimiser les ressources existantes.

Les objectifs généraux du projet éducatif sont au croisement des préoccupations politiques et professionnelles et doivent répondre aux attentes des parents et des jeunes en s’inscrivant sur des réponses dans le moyen/long terme. Concrètement, le caractère global et cohérent du projet éducatif doit permettre de rassembler l’ensemble des objectifs poursuivis au travers des différents dispositifs contractuels existants et des aides non contractuelles concourant à l’action éducative sur le territoire.

Le projet éducatif relève donc de la formalisation par l’institution des intentions éducatives, des valeurs et des convictions qui sont l’origine de son engagement. Il s’appuie sur les principes pédagogiques sur lesquels l’ensemble des actions devront s’appuyer. La valeur éducative des projets n’a aujourd’hui aucun fondement juridique et la seule référence commune et objective sur laquelle on peut s’appuyer est la convention internationale des droits de l’enfant.

La mise en place d’une approche globale du parcours de l’enfant dans toutes ses composantes doit permettre aux acteurs éducatifs d’apporter davantage de cohérence autour de l’enfant et de lui permettre de se développer en devenant acteur de ses choix et de son évolution. Chaque enfant et chaque jeune doit pouvoir disposer d’espaces éducatifs, complémentaires de la famille et de l’école, favorables à leur épanouissement et à leur intégration dans la société. Les enfants et jeunes doivent donc être accompagnés dans leur réussite scolaire et sociale tout en favorisant leur épanouissement sur le territoire avec l’idée d’une éducation, responsabilité partagée. L’éducation doit contribuer non seulement à l’accès aux savoirs fondamentaux de l’enfant et du jeune, mais aussi à son apprentissage de la vie sociale et à la préparation à la vie professionnelle, à sa capacité à se situer et à envisager sa place dans le monde, à se constituer comme sujet. Les enfants et les jeunes doivent avoir de multiples occasions d’être confrontés à des adultes qui contribuent à la construction de leur personnalité (en les confrontant à des modèles différenciés d’identification potentielle), à l’édification de leur équilibre (en leur permettant d’intégrer tout une série de vécus et d’expériences) et à l’élaboration de leur individualité.